

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-6-1-77358560

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT,
HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. nº 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique N° 82 (26ème envoi de 1976) - 29 décembre 1976

ABONNEMENT - REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Avec ce bulletin du mois de décembre, l'abonnement aux Bulletins techniques de la Station d'Avertissements Agricoles s'achève pour l'année 1976.

Les tarifs restent inchangés pour l'année 1977 :

- Abonnement ordinaire . . . . 50 F.
- Abonnement collectif :
  1°/ à une même adresse . . . 50 F. + 30 F. par série supplémentaire de bulletins.
  2°/ à plusieurs adresses . . 50 F. + 40 F. par adresse supplémentaire.
  3°/ à plusieurs Stations d'avertissements . . . . 50 F. + 40 F. par Station supplémentaire.

PAIEMENT : Exclusivement au Compte Chèque postal suivant :

SOUS-REGISSEUR RECETTES DIRECTION DEPARTEMENTALE AGRICULTURE HAUTE-GARONNE
B.P. N° 20 - 31130 BALMA. C.C.P. N° 8612-11 R. TOULOUSE.

Pour éviter les erreurs et les retards dans l'acheminement du bulletin qui en résultent, nous insistons auprès de nos abonnés pour qu'ils remplissent et nous adressent, en même temps que leur titre de paiement, la fiche de renseignements ci-après :

- NOM : ____________________ Prénoms : ________________
- Nom de la rue : ______________________________ N° _____
- Lieu dit : __________________ Commune : _______________
- Code postal : ______________ Bureau distributeur : ______________

Préciser, en les soulignant, vos principales cultures (1) :

- Vigne.
- Pommier - Poirier - Pêcher - Prunier - Noyer - Cerisier.
- Melon.
- Colza. - Céréales. - Maïs.

Vos cultures sont-elles à caractère commercial ou familial (1).

P.1.105

(1) Rayer les mentions inutiles.

Matières actives Spécialités	m.a./ha en g	stade culture	Stade folle-avoine	Observations
- Associations avec des antidicotylédones (suite)				
Isoproturon + dinoterbe (Tolkan A)	1.800 +1.500	Début tallage.	1 à 3 feuilles.	Ces produits sont actifs sur la plupart des graminées et dicotylédones annuelles; leur utilisation plus tardive (en raison notamment de la présence de M C P P) les rend cependant moins efficaces sur folle-avoine.
Isoproturon + mécoprop + + ioxynil (Fagal)	1.885 + 368 +1.067	-id-	-id-	
Méthabenzthiazuron + bromoxynil + mécoprop (Tricurnox triple)	1.800 + 290 + 910	-id-	Inactif.	

ATTENTION : Les produits à base de chlortoluron et de métoxuron ne sont pas utilisables sur certaines variétés de blé (voir notice du fabricant).

Les Ingénieurs chargés des avertissements agricoles,

J. BESSON - E. JOLY - G. MELAC

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.

C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.

P 106

- DESHERBAGE DU BLE D'HIVER EN POST-LEVEE -

LUTTE CONTRE LES GRAMINEES

De nombreux agriculteurs n'ont pu effectuer de traitement de pré-levée en raison des conditions climatiques. En présence de graminées, les produits ci-dessous sont utilisables.

Nous rappelons que sur folle-avoine les traitements de post-levée précoce donnent les meilleurs résultats de rentabilité. Il est nécessaire, cependant, que ces traitements soient effectués sur des blés en bon état végétatif et en dehors de périodes de fortes gelées.

Matières actives Spécialités	m.a/ha en g	Stade culture	Stade folle-avoine	Observations
- Produits simples :				
Chlortoluron (nombreuses spécialités)	2.400	1 à 2 feuilles à tallage.	3 feuilles maximum.	Actif sur toutes graminées annuelles ainsi que sur avoine à chapelets.
Métoxuron (Dosanex)	4.000	3 feuilles à fin tallage.	3 feuilles maximum.	Actif sur vulpin, pâturin, ray grass; irrégulier sur folle-avoine.
Méthabenzthiazuron (Tribunil)	1.750	3 feuilles à fin tallage.		Inactif sur folle-avoine mais bon antidicotylédones (sauf gaillet, véroniques).
Isoproturon (OFAL; I P 50)	1.800	1 à 2 feuilles à tallage.	3 feuilles maximum.	Actif sur toutes graminées annuelles.
Dichlobénil + monolinuron (Ciclanit)	1.200 + 450	Plein tallage.	Inactif.	Actif sur graminées annuelles et dicotylédones (sauf folle-avoine, gaillet, fumeterre et ray grass âgés).
Benzoyl prop éthyl (Suffix)	1.000	Redressement.	1 feuille à montaison.	Actif uniquement sur folle-avoine.
Flamprop méthyl (Suffix Qx)	1.500	Fin tallage.	1 feuille à montaison.	Idem que le précédent mais efficacité légèrement améliorée.
- Associations avec des antidicotylédones :				
Chlortoluron + mécoprop (Printan 22 L)	2.000 +2.000	Début tallage.	1 à 3 feuilles.	Ces produits sont actifs sur la plupart des graminées et dicotylédones annuelles leur utilisation plus tardive (en raison notamment de la présence de M C P P) les rend cependant moins efficaces sur folle-avoine.
Isoproturon + mécoprop (Printan K)	1.935 +2.185	-id-	-id-	

.../...